# LES RÈGLES D'UTILISATION D'UN FOND DE CARTE

# LA CRÉATION D'UNE CARTE DE BONNE QUALITÉ

L'usage d'un fond de carte est soumis à des règles.

La plupart des fonds de cartes topographiques ne sont **pas libres de droits**. Leur usage nécessite une **autorisation de publication** et le versement d'**émoluments** à l'organisme détenteur des droits.

Le SEMO propose sur son site internet **www.ge.ch/semo** une série de fonds de cartes du canton et de la région, bénéficiant déjà d'une autorisation de publication et destinés à un usage non commercial. Leur utilisation implique de conserver, de manière visible, la mention du copyright sur votre document final.

#### Le saviez-vous ?

L'utilisation de fonds de cartes trouvés sur **Internet** est libre et gratuite seulement si cela est explicitement mentionné. Dans tous les autres cas, il est impératif de vérifier leurs conditions d'utilisation.

Pour finaliser votre carte, assurez-vous que vous avez mentionné tous les éléments obligatoires, ainsi que ceux qui sont nécessaires à sa bonne compréhension.

Pensez également à vérifier que vous disposez de données récentes.

### Rappelez-vous...

# d'indiquer, quel que soit le support de diffusion de la carte :

- la source du fond de carte et, le cas échéant, son autorisation de publication. Cette mention est obligatoire;
- la date d'édition du fond de carte si elle est connue:
- l'échelle:
- une légende, quand il s'agit d'illustrer plusieurs données thématiques sur une même carte;
- la source des données thématiques représentées.

Pour toute question sur les ressources cartographiques disponibles à l'Etat de Genève et les droits de diffusion, veuillez vous adresser au service de la mensuration officielle.

# LE BON USAGE DES CARTES

Parce qu'elle est un support visuel efficace pour transmettre une information localisée, la carte fait l'objet d'un grand nombre de productions, aussi bien dans la fonction publique que dans le domaine privé.

Si le recours à des fonds de cartes topographiques est de fait généralisé, il est aussi soumis à des règles strictes d'utilisation.

La présente brochure apporte quelques conseils pour faciliter et améliorer l'utilisation des ressources cartographiques disponibles à l'Etat de Genève.



#### Département de l'intérieur et de la mobilité

Service de la mensuration officielle Quai du Rhône 12, 3e étage • 1205 Genève Tél. +41(0)22 546 72 00 • semo@etat.ge.ch • www.ge.ch/semo



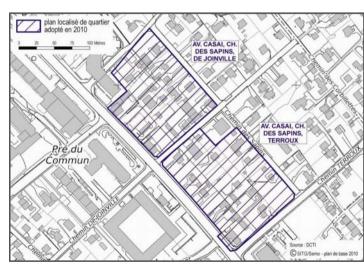
## LE CHOIX D'UN FOND DE CARTE APPROPRIÉ

Le fond de carte doit être adapté à votre besoin de représentation cartographique, que ce soit pour une publication, un document de travail, un mémo, un avant-projet.

#### Ce choix dépend de trois critères principaux :

## ▶ l'échelle de représentation

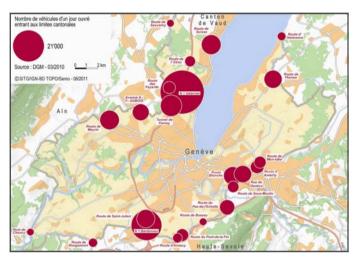
 Vous avez besoin d'un fond de carte très détaillé, montrant l'ensemble des voies de circulation, de la nomenclature, des bâtiments, du réseau hydrographique...: vous localisez précisément un phénomène à grande échelle.



Plan localisé de quartier « Avenue Louis-CASAI »

Un exemple de bon usage : utilisation du plan de base au 1:2'500 réduit au 1:5'000

 Vous cherchez à montrer un phénomène sur l'ensemble du canton : une vision simplifiée et schématique du territoire doit suffire pour une cartographie à **petite échelle**, les quelques éléments géographiques présents sur la carte servant alors de repères.



Trafic journalier entrant aux limites cantonales

2

Un exemple de bon usage : utilisation de la carte du canton de Genève au 1:200'000 réduite au 1:330'000

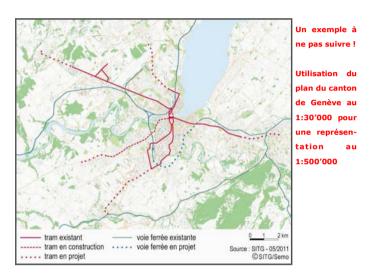
#### Le saviez-vous ?

Une carte à grande échelle montre un grand nombre de détails sur une petite portion du territoire. La « **grande** échelle » se situe entre des valeurs allant du 1:1'000 au 1:10'000.

Une carte à petite échelle montre un nombre restreint d'éléments de détail sur une portion plus vaste du territoire. La « **petite échelle** » se situe entre des valeurs allant du 1:100'000 au 1:500'000.

### ► la taille du document à diffuser

Si vous souhaitez cartographier des données sur l'ensemble du canton et les diffuser dans un document A4, le choix de l'échelle sera déterminé par la dimension de la carte, d'où la pertinence d'un fond adapté à l'échelle de diffusion. Une carte habituellement produite au 1:30'000 ne peut pas faire l'objet d'une simple réduction pour une publication A4! Le fond de plan choisi serait alors inapproprié voire illisible.



#### ▶ le niveau de lecture

Dans le cas d'une **représentation multivariée** (plusieurs phénomènes représentés sur la même carte), un **fond de carte simplifié** facilitera la lecture du message cartographique.

Lorsque **plusieurs cartes, à des échelles similaires**, font partie d'un même document, il est judicieux d'utiliser **un même fond de carte** pour chaque carte. Le message cartographique en sera d'autant plus simple et efficace.

3